



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 12 FEVRIER 2010

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, Michel VEUNAC, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, Vice-Présidents ; MM. VOISIN, PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mme BISAUTA, MM. BRISSON, GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO, LAFITE, Mme GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, MM. LACASSAGNE, SOROSTE, DOMÈGE, CÉLAN, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : M. GRENADE, Vice-Président ; M. ETCHEGARAY, Mmes JARRAUD-VERGNOLLE, DURRUTY, CONTRAIRES, Conseillers Titulaires ; M. POUEYTS, Mmes CASTEL, LANNEVERE, DESTRUHAUT, MM. CAZAUX, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. GRENADE à M. BOROTRA ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à M. CÉLAN ; Mme DURRUTY à M. GOUFFRANT ; Mme CONTRAIRES à Mme PRADIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 9 - RESSOURCES - PERSONNEL. EMPLOI D'ASSISTANT DE COMMUNICATION.

Monsieur POMMIEZ présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération du 26 mars 2009, la création d'un poste d'assistante au responsable de la mission Innovation – Compétitivité – TIC – Communication avait été décidée dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan de communication global sur les missions et projets de la Communauté et sur les atouts qui fondent la compétitivité de l'agglomération.

La mutation interne d'un agent de ce service est l'occasion de poursuivre la professionnalisation de la fonction Communication à l'heure où sur tous les projets qui touchent à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire, à l'équipement des collectivités, à la préservation de l'environnement, les actions d'information et de concertation des habitants sont devenues un préalable nécessaire à l'action publique.

...

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle

de légalité le 15 FEV. 2010

Publié le 15 FEV. 2010



P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué

Christian MILLET-BARBÉ

Est ainsi proposée la création d'un emploi d'Assistant de Communication, dont les missions porteront sur l'assistance administrative, technique et logistique en matière de Communication, dans les domaines suivants :

- gestion de l'information, au travers de la préparation des dossiers documentaires tirés de l'analyse et de la sélection de l'information utile au bon fonctionnement du service ;
- gestion et suivi du protocole impliquant la maîtrise des règles de base, le respect de leurs usages lors de l'organisation des cérémonies et des manifestations (cartons d'invitation, fiche navette, déroulé de l'inauguration,...), la préparation et l'actualisation des bases de contacts institutionnels et socioprofessionnels ;
- suivi des opérations de communication au travers de l'organisation matérielle et logistique de ces manifestations (mise à jour des plannings, préparation et suivi des dossiers de consultation, contrôle de fabrication et gestion des droits attachés aux ressources multimédias du service).

Les compétences nécessaires requièrent une formation universitaire supérieure en communication et une première expérience réussie sur un poste similaire, permettant de justifier une bonne maîtrise des techniques d'expression écrite, des logiciels de la chaîne graphique (Photoshop, In design, Quark, ...) et de l'environnement TIC de la communication en ligne.

Compte tenu de la nature des fonctions et des compétences exigées pour ce poste, cet emploi de catégorie A pourra être pourvu par un agent non titulaire recruté par voie contractuelle, conformément à l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

La rémunération de cet emploi sera rattachée à la grille du grade d'attaché territorial, plus prime de fin d'année.

Dans ces conditions, je vous demande de bien vouloir créer l'emploi d'Assistant de Communication et d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de travail.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Communauté d'agglomération BAYONNE ANGLET BIARRITZ
Numéro de l'acte	66
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	4.1.1 - Créations de poste
Objet de l'acte	OJ 9 du conseil du 12 février 2010 délibération relative à la création d'un emploi d'assistant de communication.
Statut de la transmission	8 - Reçu par MININT
Identifiant unique de télétransmission	064-246400030-20100212-66-DE
Date de transmission de l'acte	15/02/2010
Date de réception de l'accuse de réception	15/02/2010